

GRILLE DES USAGES									
GES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone						
			Zone A-1						
	RÉSIDENTIEL	RE - habitations en zone agricole		• (1)					
SAC	AGRICOLE	AA - agriculture	•						
NS		AB - élevage	•						
		AC - activités complémentaires	•						
		AD - activités agrotouristiques	•						
		AE - animaux domestiques	•						

		CDILLE DES NODMES	Zone A-1						
GRILLE DES NORMES			Groupe résidentiel	Autres groupes					
	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (mètres)	12	15					
NORMES		marge avant d'un terrain d'angle ou transversal							
		marge de recul latérale min. (mètres)	3	6					
		marge de recul arrière min. (mètres)	10	3					
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étages)	1	1					
		hauteur maximale (étages)	2	2					
		hauteur maximale (mètres)	12	12					
		exhaussement maximal (mètres)							
		façade minimale (mètres)							
		profondeur minimale (mètres)							
		superficie min. au sol (mètres carrés)	70						
	RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3	0,4					
		coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire							
	AUTRES	PIIA							
	NORMES	PAE							
	AMENDEMENT								
	Notes particulièr	res et autres dispositions :							
	(1) voir article 3.	ticle 3.3 relatif à la définition des usages "RE" dans le règlement de zonage. Cette note prévaut							
S		ces types d'usages autorisés dans les zones "A".							
띪		·							
DIVERS									
Ω									



